

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1038

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 TER

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les mêmes dispositions s'appliquent »,

les mots :

« Le présent alinéa s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.